



**AVIS  
PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 36-18 (2022) RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES  
AUX TRAVAUX MUNICIPAUX ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS  
ANTÉRIEURS**

---

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 36-18 (2022) intitulé « Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux abrogeant et remplaçant les règlements antérieurs ».

La séance de consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **lundi, le 14 novembre à 19 h 15** dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Ce règlement sera adopté lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 21 novembre 2022, 10 h 00.

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Coaticook, ce 2 novembre 2022

La greffière,

Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 2 novembre 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 2 novembre 2022.

Donné à Coaticook, ce 2 novembre 2022.

La greffière,



Geneviève Dupras